GPV - Grand Prix des Vétérans

Organisation du GPV

- Ce Grand Prix comprendra 9 Qualificatifs et une Finale
- Les frais de participation aux Qualificatifs seront de 4€ plus 1€ pour la Finale
 - O Les Indemnités seront calculées comme pour un concours normal
- Chaque équipe est composée de 3 Vétérans (60 ans) du même Club du Rhône
- Les Joueurs d'une même équipe devront porter une tenue homogène
- Tout Joueur ayant marqué des points avec une équipe ne pourra pas participer à d'autre Qualificatifs en changeant de Partenaires
- Lors de chaque Qualificatifs des points seront attribués dès les 8^{ème} de Finale

| | 0 | Gagnant | 10 points |
|----|---|-----------------------|-----------|
| | 0 | Finaliste | 8 points |
| | 0 | Demi Finaliste | 6 points |
| | 0 | Quart de Finaliste | 4 points |
| | 0 | Huitième de Finaliste | 2 points |
| 01 | | 0 110 110 111 | 1 1 1 1 |

- Chaque Qualificatif débutera à 14 heures
- Le Club Organisateur doit transmettre les résultats (à partir des huitièmes) au Responsable de la Commission Vétérans via le Comité du Rhône
- Un classement par points sera établi après chaque Qualificatif

Finale du GPV

- Les 32 équipes ayant obtenu le plus de points seront qualifiées pour la Finale qui se déroulera en fin de saison.par Poules
- Toute formation qualifiée doit obligatoirement participer à la Finale.
 - Sous peine de sanctions
- Le remplacement d'un joueur sera autorisé à l'occasion de la Finale
 - Uniquement en cas de force majeure (professionnelle ou médicale) authentifiée par un certificat correspondant.
 - O Le remplaçant devra obligatoirement faire partie du même club.
 - o En aucun cas le remplacement de 2 joueurs ne sera autorisé
- La Commission Vétéran sera seule juge de la validité du remplacement.
- La Finale débutera à 9h00
- Arrêt des parties à 12h15 Reprise à 14h00
- Une tenue identique pour chaque équipe sera exigée dès le début de la compétition sous peine de disqualification

La Commission des Vétérans